

## Le cologement décolle et le bail glissant bat de l'aile

Habitat-Service a inauguré à Sainte-Walburge pour 3 locataires le premier cologement à Liège. L'expérience-pilote sera renouvelée pour 4 habitants à Angleur. Par contre, l'ASBL gère 6 fois moins de « baux glissants » qu'il y a 5 ans.



Le n°207 rue Montagne Sainte-Walburge est loué à l'ASBL Habitat-Service par trois personnes. Les habitants disposent chacun, pour un loyer de 275 euros, d'un appartement 1 chambre/salon/cuisine/salle de bain. Le sous-sol compte une buanderie commune et un salon collectif pour échanges (culture, cuisine...) et organisation d'activités (soirées, repas, animations...). Habitat-Service a préalablement acheté, rénové et adapté la maison pour un coût de 213.000 euros

– avec le soutien du Fonds du Logement wallon, de la Loterie Nationale et du Fonds Baronne de la Fondation Roi Baudouin. Parmi les trois locataires, deux ont vécu dans la rue et ont été logés par la Maison d'Accueil des Sans-Logis, « mais c'est un hasard, précise le directeur d'Habitat-Service, Stéphane Lux : notre optique de ce premier cologement à Liège est qu'il n'est pas destiné uniquement aux sans-abris. C'est une des solutions possibles vers une stabilisation pour des personnes qui,

après un parcours difficile ou un crash social, n'ont pas envie ou ne peuvent pas vivre seules. Pour certains, l'absence de lien social rend impossible l'installation durable dans un logement individuel ».

### CONTRE L'ISOLEMENT

Le cologement répond ainsi, outre à l'accès à un habitat abordable financièrement, « à des possibilités, poursuit Stéphane Lux, de rompre l'isolement. La seule règle incontournable est le respect de l'autre : patience, écoute, savoir communiquer ses besoins et s'impliquer dans un projet de vie commun ». Les trois habitants, dont deux bénéficiaires du RIS et le troisième d'un revenu mutuel, disposent d'un suivi social personnalisé et collectif. Le suivi individuel compte, selon les desiderata des locataires, une aide à l'installation et à la gestion privée du logement, mais pas de conseil pour la réinsertion sur le marché du travail « étant donné, précise Stéphane Lux, l'âge des locataires (deux de plus de 50 ans et un de plus de 60 ans), et le fait qu'une personne souffre d'un problème de santé ». Le suivi collectif cherche à développer un comportement solidaire, à renouer un lien social et à définir une gestion de l'habitat en commun: « La vie communautaire ne s'improvise pas, explique Stéphane Lux. Il faut des règles. Par exemple, que font les habitants si l'un d'eux laisse son linge trois jours dans la machine à lessiver de la buanderie commune? » L'expérience-pilote, 1ère à

Liège, se distingue des maisons communautaires par « un bail de 9 ans contre environ 18 mois, et le nombre limité de locataires. L'intention est de permettre aux personnes de rester et de s'épanouir dans leur logement ». Un second cologement, en partenariat avec le CPAS, est prévu dans un an pour quatre locataires à Angleur. ♦

Terry BODSON

### Diminution des dons privés

Depuis 1994, Habitat-Service gère des « baux glissants », formule triangulaire entre le bailleur, l'asbl et le locataire : l'ASBL sous-loue le logement durant 6 à 12 mois à des personnes en précarité en assurant le suivi social, puis le bail « glisse » entre le propriétaire et le locataire. Le suivi social rassure le bailleur sur le paiement du loyer, l'entretien du logement et l'entente avec le voisinage. Mais il y a 5 ans, Habitat-Service gérait 60 contrats par an contre seulement 10 aujourd'hui, et la formule, pourtant satisfaisante pour les propriétaires et les locataires, est restée cantonnée à Liège et à l'ASBL. Stéphane Lux explique que « l'accompagnement social intensif coûteux n'est pas porté par les pouvoirs publics et les dons privés qui permettraient ce suivi social ont diminué ». Il demande une officialisation du bail glissant via des subsides APE pour le personnel ou une augmentation de la subvention wallonne actuellement plafonnée à 40.000€. ♦ T.B.